



Taux standard de la TPS

Le taux standard de la taxe sur les produits et services (TPS) aux Maldives en 2024 est de 8% dans le secteur général et de 16% dans le secteur du tourisme. Elle s'applique aux fournitures de tous biens aux Maldives et à l'importation, avec certaines exclusions pour les biens essentiels (fruits, aliments pour bébés, œufs, poisson, hausse et donc non), qui sont taxés à 0%.

Seuil d'inscription à la TPS

Les entreprises doivent s'inscrire à la TPS aux Maldives si leur chiffre d'affaires au cours des 12 mois précédents a dépassé 1 million de MVR (environ 60.000 EUR).

Représentant fiscal

Les entreprises non résidentes ne sont pas tenues de s'inscrire à la TPS si elles n'ont pas d'établissement stable aux Maldives. La désignation du mandataire fiscal légal n'est pas obligatoire.

Procédure d'inscription

Les entreprises qui fournissent des marchandises aux Maldives doivent soumettre le formulaire d'enregistrement 105 à la Maldives Inland Revenue Authority (MIRA) dans un délai de 30 jours. Cela doit être fait en ligne via le site Web de l'administration fiscale.

TPS déductible

Les entreprises peuvent récupérer la taxe en amont en la déduisant de la taxe en aval. Les dépenses qui ne sont pas pertinentes pour l'entreprise ne peuvent pas être déduites. La taxe en amont n'est pas récupérable pour les entreprises qui ne sont pas enregistrées à la TVA aux Maldives.

Tenir des registres

La période de conservation des registres au Bangladesh doit être d'au moins cinq ans.

Date de production et de paiement des déclarations de TPS

Les déclarations de TPS aux Maldives doivent être soumises par voie électronique sur une base mensuelle, si le chiffre d'affaires des 12 mois précédents a dépassé 1 million de MVR (environ 60.000 EUR), et sur une base trimestrielle si le chiffre d'affaires n'a pas dépassé ce montant. La date limite de dépôt et de paiement est le 28 du mois suivant la période de déclaration.

Sanctions aux Maldives

Pénalité pour dépôt tardif de la déclaration de TPS – 50 MVR par jour (environ 3 EUR) plus 0,5% du montant dû.

Pénalité pour retard de paiement – 0,05% du montant dû par jour de retard.